

<https://enseignants.se-unsa.org/Temps-partiel-et-incompatibilites-de-poste-le-SE-Unsa-entendu>



Temps partiel et incompatibilités de poste : le SE-Unsa entendu

- Je suis... - Prof d'école -



Date de mise en ligne : vendredi 13 avril 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Face à l'allongement des listes de poste dits incompatibles avec un temps partiel lors des mouvements départementaux, le SE-Unsa demande depuis deux ans que le ministère rappelle aux départements les bonnes pratiques. Le SE-Unsa a été entendu : le ministère vient de s'adresser aux inspections académiques.

Il rappelle ainsi dans une instruction qu' « il convient de procéder à un examen au cas par cas des demandes. Une circulaire ne peut prévoir une exclusion de principe de certaines fonctions ou postes du bénéfice d'un temps partiel. »

Pour le SE-Unsa, il est essentiel que les collègues sollicitant un temps partiel ne choisissent pas entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Le SE-Unsa a toujours dénoncé l'application dogmatique d'un principe unilatéral et demandait un examen réel au cas par cas des situations. Cette instruction vient donc répondre au travail mené par le SE-Unsa, à travers une audience, des interventions au ministère et un examen précis de toutes les circulaires locales.

L'envoi tardif de cette instruction risque d'empêcher une application immédiate dès cette année.

Le SE-Unsa, dans la poursuite de son action, agira localement pour que cette instruction soit appliquée le plus tôt possible dans l'intérêt des personnels.